

## MISE EN CONFORMITÉ DE LA COLLECTIVITÉ : CYCLE C

### OBJECTIFS

Poursuivre la mise en place des mesures de mise en conformité au RGPD de la collectivité engagée en cycle B.

#### PUBLIC CONCERNÉ

Référent RGPD.

#### PRÉ-REQUIS

Avoir suivi une sensibilisation au RGPD.

Avoir validé toutes les actions du Cycle A (15 actions dans Madis) et B (8 actions).

#### DURÉE

2 jours.

#### RÉFÉRENCE RGPD3

### JURIDIQUE

- Réviser le registre des traitements et sa conformité juridique.
- Gérer les sous-traitants :
  - Identifier les cas de sous-traitance.
  - Recentrer les sous-traitants.
  - Conformité des sous-traitants.
  - Gérer les contrats.
  - Formaliser les clauses types des contrats.

### GESTION DES RISQUES

- Gérer les violations de données :
  - Mettre en place une procédure pour les violations de données.
  - Appréciation de la gravité.
  - Conformité des sous-traitants.
  - Communication suite au VDN.
- AIPD:
  - Comment réaliser l'AIPD.
  - L'AIPD dans MADIS.
  - Travail sur un modèle dans MADIS.

### ORGANISATION

- La politique de gestion des données.
- Tester les procédures.
- Produire le bilan et réunir le comité informatique et libertés.
- Réviser la politique de protection des données et les mentions.
- Sensibiliser les équipes.

A la fin de la session, la collectivité dispose d'une documentation justifiant de sa mise en conformité en cas de contrôle.

### DATES & LIEUX

Le 28 janvier 2025 et le 11 février 2025 à Saintes.

La formation est effectuée uniquement sur devis et pour 2 collectivités minimum, merci de nous contacter en écrivant à [projets@soluris.fr](mailto:projets@soluris.fr)

